

III. - La Bibliothèque nationale et la normalisation

Des conservateurs de la B.N. ont été récemment associés à plusieurs travaux de normalisation tant sur le plan national que sur le plan international, et il peut être intéressant de montrer comment la Bibliothèque nationale a participé à l'élaboration des deux normes récentes sur la description bibliographique des monographies, et sur celle des publications en série.

Au plan international, les deux normes ont été élaborées par deux groupes d'experts désignés, pour les monographies, par la Commission de catalogage de la FIAB, et, pour les publications en série, par cette commission et celle des publications en série. La FIAB est une fédération dont l'A.B.F. est membre, et c'est par le canal de celle-ci que des bibliothécaires français ont pu participer aux travaux des comités et commissions de la FIAB, les conservateurs de la B.N. choisissant plus volontiers la Commission de catalogage, celle des publications officielles ou celle des publications en série. C'est ainsi que Mme Honoré et M. Pierrot ont pu manifester leur compétence dans le domaine du catalogage. En ce qui concerne les normes récentes, Mme Honoré a été associée à

(2) Il existait avant la guerre une Commission d'achats des bibliothèques de Paris, sous l'égide de la Bibliothèque nationale qui a repris son activité en 1945 jusque vers 1955, pour certains domaines spécifiques (archéologie et beaux-arts, ouvrages slaves, publications scientifiques, etc...).

l'élaboration de la description bibliographique des monographies, et Mlle Bossuat et moi-même avons reçu la présidence et le secrétariat du groupe de travail pour la description des publications en série. Ces choix visaient, au-delà des personnes, les services nationaux sur lesquels ces experts pouvaient exercer leur influence : les deux normes, ISBD(M) et ISBD(S), ont pu être ainsi testées dans la *Bibliographie de la France* avant que ne soient terminées la révision des deux normes AFNOR correspondantes.

Au plan national, il était en effet souhaitable de réviser le code de catalogage français encore incomplet dont font partie les deux normes Z 44-050 (notice des monographies) et Z 44-063 (notice des publications en série). Les Allemands et les Anglais qui avaient adopté l'ISBD(M), ont procédé aux mêmes travaux de révision. Les conservateurs de la Bibliothèque nationale qui appliquaient déjà l'ISBD(M) et l'ISBD(S) dans la *Bibliographie de la France* ont pu apporter à la fois des questions et des solutions, et les discuter avec les membres de la Commission de catalogage désignée par l'AFNOR et présidée par Mme Honoré. Pour des raisons financières, la commission est ouverte aux seuls bibliothécaires parisiens ; la procédure d'enquête permet toutefois de recueillir l'avis des bibliothécaires de province.

C'est donc l'A.B.F. qui a permis la participation de quelques conservateurs de la B.N. aux travaux internationaux, en particulier à ceux de l'ISBD(M) et de l'ISBD(S), et ces conservateurs ont pu ainsi assurer la liaison entre la FIAB et les structures de la B.N.

Monique Pelletier.